

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 29 (1949)
Heft: 6

Register: Le nouvel accord commercial franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE NOUVEL ACCORD COMMERCIAL FRANCO-SUISSE

Nous publions ci-dessous les listes A et B du nouvel accord commercial franco-suisse, tout en regrettant une fois de plus qu'aucun organe de presse, ni en France, ni en Suisse, n'ait été autorisé à mentionner le montant des contingents. Nous restons toutefois bien volontiers à la disposition des membres de notre compagnie qui seraient désireux d'obtenir des précisions complémentaires à cet égard.

LISTE A

Importation de produits français en Suisse

N° d'ordre	N° tarif douanier suisse	Marchandises	N° d'ordre	N° tarif douanier suisse	Marchandises	N° d'ordre	N° tarif douanier suisse	Marchandises
I. — Produits agricoles et alimentaires								
1 ex 3		Avoine de semence sélectionnée.	60	204	Semences oléagineuses.	93	343	Kapok brut.
2 ex 4		Orge de semence sélectionnée.	61	205	Semences potagères.	94	344	Déchets de coton.
3 ex 8, 9		Légumes secs de semence.	62	205	Betteraves fourragères et demi-sucrières.	95	347/359	Fils de coton, aussiconditionnés pour la vente au détail.
4 23b, 24a ² , 24b		Fruits frais autres que raisins.	63	205	Betteraves sucrières.	96	360/372, 376	Tissus de coton.
5 29b/c, 103,		Produits de l'arboriculture fruitière.	64	207	Fleurs fraîches coupées.	97	373/375, 384-	
124			65 ex 208a-210		Plantes d'ornements et plantes de pépinières.	391, 421-422,		
6 31a-d		Raisins de table frais.	66 ex 211a		Paille.	451-452, 486-		Tulles, dentelles, broderies.
7 33		Raisins secs.	67	212	Foin.	487		
8 35		Pommes de terre primeurs.	68 ex 214		Farine de viande et de poissons.	378/379		Linge de table, de lit, etc.
9 36b ^{1,2}		Agrumes (oranges, mandarines)	69 ex 220		Rosiers sauvageons porteurs.	381		Rubans de coton.
10 37a		Dattes.	70 ex 220		greffes.	100	393-394	Toiles cirées.
11 37b		Figues.	71		Boutures de vigne.	395a/b		Linoléum.
12 ex 39a ⁴		Noix fraîches.			Divers : dont notamment oignons et bulbes à fleurs, amandes, millet, alpiste, sésame et issues, férule de pommes de terre, pâte d'arachides, paille mélassée, graines d'arbres, graines de fleurs, son mélassé, cacao en poudre, capres, condiments divers, pains d'épices, aliments pour animaux.	102 ex 397b, ex 398b		Fils de lin.
13 ex 39a ⁴		Noix sèches.				ex 400-404		Tissus de lin.
14 ex 39b		Bananes.				103	406-416	
15 40a-b ²		Légumes frais et primeurs.				104	420, 450, 482/	Passementerie.
16 41-44b		Légumes conservés et olives.				483, 485		
17 45a		Pommes de terre de semence.				105 ex 446a-h		Fils de rayonne et de fibranne.
18 46a-47b		Epices.				106 ex 446a-g, 1145		Crins de nylon pour la pêche et pour la brosserie, crins de viscose pour la brosserie.
19 ex 46b, ex 47b		Vanille.				107 ex 446e-h		Fils de nylon et autres fils synthétiques.
20 49		Sel.				108	447a	Gaze à bluter.
21 53		Houblon.				109	447b-447d ⁷ ,	Tissus de soie et de rayonne, aussi découpés (écharpes, carrés).
22 61		Fèves de cacao.				448		
23 62		Beurre de cacao.				110	449a/e	Rubans de soie ou de rayonne.
24 64		Chocolat.				111	455	Laine lavée.
25 ex 65/66		Tapioca.				112	456	Blousons, déchets de laine.
26 71		Miel.				113	457	Laine peignée.
27 72		Huile d'olive.				114	460-470	Fils de laine, aussi préparés pour la vente au détail.
28 77a-78		Viande conservée.				115	471-475b, 483	Tissus de laine (y compris tissus haute nouveauté, tissus d'ameublement, châles, écharpes, foulards, carrés).
29 84		Volailles mortes.	72	221	Bois à brûler d'essences feuillues.	116	479-480	Couvertures de laine.
30 86		Oeufs.	73	227	Liège brut ou en plaques.	117	481-482	Tapis de pieds en laine.
31 87b		Poissons de mer frais.	74	229a	Grumes de hêtre.	118	488-489, 492-	Feutres.
32 88-89b		Conserveres de poissons.	75 ex 229b		Grumes d'essences feuillues autres que de hêtre.	493, 392, 501		Tissus et tricots élastiques.
33 90b		Huitres.	76 ex 229b		Bois exotiques en grumes.	119	527a/b	Lingerie (autre qu'en tricot) compris corsets, ceintures, etc., layettes, cols, plastrons, manchettes, mouchoirs.
34 98a-b		Fromage à pâte molle et Roquefort.	77	230	Bois en grumes d'essences résineuses : bois bostryché.	120	530-536b	Articles tricotés y compris les sous-vêtements tricotés, bas, etc.
35 100a, 103		Produits diététiques.	78	233-236	Bois d'œuvre d'essences feuillues : sciages.	121	537-545	Vêtements pour hommes et garçons, femmes et jeunes filles, y compris cravates et gants en tissus.
36 ex 101a/b		Fruits du midi à l'alcool ou au sirop, fruits confits.	79	241	Placages.	122	546-554b,	Chapeaux (garnis et non garnis) et autres coiffures.
37 ex 101a/b		Conserve de fruits.	80	250, 259a	Panneaux contreplaqués.	557b-559		Garnitures pour vêtements et sous-vêtements féminins, colifichets, fleurs artificielles.
38 ex 101b		Pectine.	81	259/268b	Meubles.	123	560/570	Plumes de parures.
39 ex 101b		Confitures.	82	284b/285c	Brosserie fine et pinceaux.	124	572, 574	Divers : dont notamment poils de chapellerie, fils de poils angora préparés pour la vente au détail, courroies textiles, tissus imitation astrakan, mèches pour bougies, busc et ressorts pour corsets, toiles pour bâches, stores, etc., cloches pour chapeaux en feutre ou tressés, etc., filets pour cheveux, parapluies, parasols et ombrelles.
40 102		Sucreries et confiserie, biscuits.	83	288	Chiffons.	125	573	
41 ex 103a		Foie gras.	84	299, 308	Papiers à cigarettes.	126		
42 117a ¹ , 117b ¹		Vins de consommation courante	85	301/302	Papier à impression, à écriture et à dessin.			
43 117a ¹ , 117b ¹		Vins à appellation contrôlée.	86	312, 314, 316,	Cartes postales, gravures, estampes, imagerie.			
44 117a ¹ , 117b ¹		Vins à appellation simple et de marque.	87	320	Papiers peints.			
45 121a-121c		Champagne.	88	321	Livres.			
46 ex 126a-127a		Cognac, armagnac et autres eaux-de-vie naturelles de vin.	89	321	Journaux et publications périodiques.			
47 ex 126a-127a		Rhum.	90		Divers : dont notamment tiges d'allumettes, caisses et emballages, articles divers en bois, tabletterie, bouchons de liège, liège aggloméré, poiteaux télégraphiques imprégnés, futaille, papiers sensibilisés y compris papier baryté, éditions musicales, cartons divers, papiers spéciaux divers.			
48 128		Liqueurs, vins de liqueurs et eaux-de-vie aromatisées ou sucrées.	91 ex 191		Parties de chaussures, notamment trépoinées.			
49 129a/b		Vermouths et apéritifs.	92	193-201	Chaussures et pantoufles.			
50 132a/b		Chevaux.						
51 134		Mules, mulots et mulets.						
52 143/144a		Viande de porc et porcs vivants.						
53 145		Béliers reproducteurs.						
54 ex 149		Boyaux.						
55 155a-156b		Plumes à lit, édredon (duvet).						
56 ex 165		Farine d'os.						
57 172-173		Cuir et peaux brutes.						
58 174-181		Cuir et peaux tannées.						
59 203		Semences fourragères : trèfle incarnat, luzerne, fromental, apioine jaunâtre, lotier corniculé, lotier des marais, sainfoin, trèfle violet.						

III. — Textiles, chaussures, etc.

91 ex 191	Parties de chaussures, notamment trépoinées.
92	Chaussures et pantoufles.

N° d'ordre	N° tarif douanier suisse	Marchandises	N° d'ordre	N° tarif douanier suisse	Marchandises	N° d'ordre	N° tarif douanier suisse	Marchandises
227		Divers : dont phosphore et dérivés, charbons actifs, silicium métal, acide chlorhydrique, chlorhydrine sulfurique, chlorure de phosphore, sulfure de carbone, anhydride sulfureux liquide, acide sulfurique, acide phosphorique 55° Bé, acide borique en paillettes, dioxyde de titane, oxyde d'étain, chlorure de baryum, chlorure d'aluminium, chorure de magnésium, métabisulfite de soude, métabisulfite de potasse, sulfat de magnésie, alums, phosphate de calcium, perborate de soude, permanganate de potasse, tétrachlorure d'étain, acide oxalique, acide tartrique, crème de tartre, dérivés résiniques, dérivés terpéniques, agglomérant de fonderie, explosif à usage civil, artifices pour divertissements, films vierges, alumine spéciale de polissage, produits de nettoyage et d'entretien, produits cénoïques, glycérine brute, produits pour les sives, huile d'horlogerie.				IX. — Divers		
			228	160	Eponges naturelles.	248	ex 955	Disques à enregistrement direct.
			229	ex 165	Poudre d'os dégélatinisées.	249	957a/b	Pianos.
			230	166	Scories Thomas.	250	ex 957a/b	Accessoires de pianos, mécaniques et claviers.
			231	175/176, 571a/b	Pelletteries, fourrures, pelletteries découpées et confectionnées.	251	958/963	Instruments de musique, parties finies d'instruments de musique, cordes.
			232	185	Courroies en cuir, articles industriels en cuir.	252	978	Eaux minérales.
			233	188a/b	Maroquinerie.	253	ex 1144a	Houppettes à poudre.
			234	202	Gants de peau.	254	1145	Articles de quincaillerie et de mercerie tels que montures de lunettes, lunettes solaires, articles de pêche, articles de sport, boutons, pipes, briques et autres articles de fumeurs, peignes en cornes ou matières plastiques, chalumeaux, cure-dents.
			235	ex 502a, 503a	Alfa.			Crayons.
			236	ex 502a, 503a	Paille de seigle.			Porte-mines et stylos.
			237	502d, 503d	Osiers.			Articles de bureau, boîtes de peinture et boîtes à peinture.
			238	522	Pneumatiques d'automobiles ou de vélos.			Jeux et jouets.
			239	ex 529	Eponges artificielles.	255	ex 1155b	Tabac brut.
			240	627, 898c M9	Charbons d'arcs et de piles, balais pour machines électriques.	256	ex 1155b, 1159b	Divers : lichen carthagén, rafia, piassava, chardons, cardères, vannerie, sparterie, syndème (cuir synthétique)-cuirs à garnitures, vêtements de cuir, articles en caoutchouc, isolants.
			241	628a	Electrodes non montées pesant 40 kg. et plus par pièce.	257	1159b	
			242	ex 628a	Pâte Soederberg.	258	1160a/b	
			243	630-631	Toiles et papiers abrasifs.	259	Tl-9	
			244	902a	Films cinématographiques impressionnés.	260		
			245	950-951	Accumulateurs, éléments et piles électriques.			
			246	952	Isolateurs montés.			
			247	ex 955	Disques de phonographe.			

LISTE B

Exportation de produits suisses vers la France

N° d'ordre	N° tarif douanier français	Marchandises	N° d'ordre	N° tarif douanier français	Marchandises	N° d'ordre	N° tarif douanier français	Marchandises
					II. — Produits des industries chimiques, matières plastiques et caoutchouc			
251	ex 1A	Poulains de 2 ans 1/2 et chevaux de trait.	281	354A,D,E 677A,B,C,D	Charbons divers, baguettes chauffantes.	302	642, 646, 647A, 648, 649, 650	Colles et gélatines spéciales (animales et végétales).
252	ex 3	Taureaux.	282	399	Blanc de zinc.	303	667	Papiers photographiques sensibilisés.
253	ex 3	Vaches et génisses.	283	406	Oxyde de cobalt.	304	670, 671	Films impressionnés.
254	ex 5	Chèvres et boucs.	284	416	Oxyde de tungstène.	305	675A,B,C	Meules spéciales.
255	ex 6	Porcs d'élevage.	285	ex 461	Carborundum pour la fabrication de produits réfractaires.	306	677B	Electrodes graphitées.
256	11	Essaims d'abeilles.	286	ex 461	Carborundum pour la fabrication d'articles abrasifs.	307	Divers.	Soudures.
257	23	Poissons d'eau douce.	287	673	Abrasifs appliqués.	308	698 à 702	Résines synthétiques thermodurcissables (poudre à mouler phénoplastes et amino-plastiques, colles et autres liants synthétiques, résine pour vernis).
258	ex 30	Laits condensés, pasteurisés ou stérilisés.	288	ex 482A ex 508B	Alcool butylique, acétate de butyle, acétate d'éthyle, solvants divers, plastifiants divers.	309	698 à 702	Résines synthétiques thermoplastes (chlorure de polyvinyle, chlorure de polyvinyle plastifié, matières plastiques en feuilles minces, etc.).
259	ex 30	Laits médicaux en poudre.	289	508C	Anhydride acétique.	310	692A, 694B	Celluloid, acétate de cellulose.
260	ex 32	Fromage à pâte dure y compris crème de Gruyère en boîte.	290	568	Sérum et vaccins.	311	Divers	Corne artificielle.
261	ex 32	Fromage vert de Glaris.	291	569C,D 570B	Produits chimiques à usages pharmaceutiques et vétérinaires (y compris spécialités en emballages originaux).	312	714 à 727	Articles en caoutchouc.
262	38A	Caillettes.	292	573H,G, 673G	Cyanamide calcique, nitrate d'ammoniaque.	313		Divers : dont notamment chlorophylle, produits pour l'industrie du bâtiment, laques et farts de skis, gommes-laques, combustible solide à base de métaldéhyde, saccharine, produits contre la moisissure et la fermentation, émaux spéciaux, graphite, suif de cave, poix de brasseurs, produits pour la clarification des jus de fruits ou le filtrage des eaux, brai, masse d'épuration de gaz, produits pour laboratoires et recherches scientifiques, acide chromique, produits cosmétiques, résidus bisulfitiques, sulfure de carbone, acide monochloracétique, produits agrochimiques et produits antiparasitaires, caséine.
263	38B	Boyaux.	293	586, 686	Produits auxiliaires pour l'industrie des textiles, du cuir et des papiers, produits tannants synthétiques.			
264	ex 56	(Eufs de truites arc-en-ciel.	294	588 à 592	Colorants.			
265	67	Légumes frais.	295	Divers	Produits intermédiaires pour la fabrication des matières colorantes.			
266	67E	Pommes de terre.	296	ex 604	Encre d'impression sur métal.			
267	ex 69A	Haricots de semences.	297	ex 604	Encre d'imprimerie.			
268	ex 76A	Pommes à cidre.	298	ex 593, ex 596	Vernis pour tubes souples et vernis spéciaux.			
269	ex 76A et B	Pommes et poires de table.	299	593, 600	Couleurs et laques.			
270	113A,B,C,D	Graines potagères et graines de fleurs.	300	Divers	Huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs, des couleurs d'imprimerie, liants pour fonderie.			
271	113C	Graines fourragères.	301	622	Produits synthétiques pour l'industrie des parfums et de l'alimentation (essences, arômes).			
272	129B	Pectine séchée.						
273	181	Chocolat.						
274	183	Produits diététiques.						
275	195A,B,	Produits divers de l'arboriculture fruitière.						
276	230	Choucroute.						
277	212	Bière.						
278	214	Vins blancs.						
279	220	Eaux-de-vie de cerise, de marc ou de prune.						
280	Divers	Divers : dont notamment lactose, sucre nutritif, plants de fleurs, jeunes arbustes fruitiers, moutarde, graines d'arbres						

N° d'ordre	N° tarif douanier français	Marchandises	N° d'ordre	N° tarif douanier français	Marchandises	N° d'ordre	N° tarif douanier français	Marchandises
407	1636 à 1640	Machines de conditionnement pour l'emballage et l'empaquetage (y compris machines à comprimer les poudres et à pastiller).	426	1724 à 1726	Fils et câbles isolés, y compris fils émaillés.	448	1858, 1859	Instruments de géodésie et de topographie.
407 bis		Cont. ant. 1950/51.	427	1727 à 1729, 1736 à 1738, 1741	Matériel de signalisation et de téléphonie.	449	1840 à 1844B, 1805A, 1866	Pyromètres, manomètres, thermomètres, hygromètres, baromètres, indicateurs de niveau.
408	ex1597E	Matériel pour le traitement des vins, machines et articles de cave.	428	ex 1742	Emetteurs radio-télétypes.	450	1864	Machines pour l'essai des matériaux et des métaux.
409	1608 à 1610	Installations complètes et machines pour l'industrie chimique (essoreuses, concentrateurs de bases, etc.).	429	1742 à 1746, 1754 à 1756	Matériel de haute fréquence et matériel électronique (scientifique et de mesure) et pièces de rechange de matériel radio-électrique professionnel.	451	1874 à 1885	Appareils photographiques et cinématographiques (projecteurs et caméras de prise de vues).
409 bis		Cont. ant. 1950/51.	430	1754A à 1755B	Matériel médico-chirurgical électrique.	452	571D et divers	Produits d'obturation pour dents, y compris métal dentaire.
410	1612, 1614 à 1617	Machines pour l'imprimerie (y compris chauffages électriques pour machines à composer), machines d'édition, de cartonnage, de papeterie et de reliure.	431	Divers	Autre matériel médico-chirurgical, matériel dentaire, fraises dentaires, dents artificielles, matériel de prothèse.	453a)	Divers	Machines diverses dont notamment matériel de mines, téléfériques, machines de travaux publics, machines pour fabrication de briquettes, motocycles, moteurs à essence, installations pour le dégraissage des métaux, installations et filtres électriques pour l'épuration des gaz, machines pour l'industrie céramique, réducteurs et inverseurs de marche, engrenages, appareils convoyeurs, installations de séchage à rayons infra-rouges, installations pour la fabrication d'allumettes, machines pour la fabrication de boîtes métalliques, machines à fabriquer les ressorts, installations pour usines à ciment.
410 bis		Cont. ant. 1950/51.	432	1739 à 1741, 1745, 1918, 1924, etc.	Appareils électro-acoustiques, tels que phonographes, microphones, appareils pour faciliter l'audition, moteurs et pick-up pour phonographes, amplificateurs, changeurs de disques.	453b)	Divers	Instruments et appareils divers dont notamment brûleurs à mazout et à gaz, pompes à mazout, machines de comptabilité, duplicateurs et autres appareils de bureau, machines de ménage, télétaxes, appareillages de protection contre le feu, appareils de graissage, pompes de filatures, boîtes et mouvements à musique, butyromètres, horloges de contrôle et appareils de timbrage, fers à repasser, caisses enregistreuses.
411	1618 à 1629, 1633	Machines textiles, accessoires et pièces détachées, machines pour l'industrie du cuir, machines de bonneterie, broches à filer, curseurs pour filatures et retorderies.	433	1758A	Appareils électriques pour la cuisson et le chauffage dont coussins électriques.			Pièces de rechange.
411 bis		Cont. ant. 1950/51.	434	1763A	Rasoirs électriques.			Règlement de main-d'œuvre (réparations, travail à façon, montage).
411 ter		Cont. ant. 1951/52.	435	1765 à 1768	Équipements électriques et appareils d'allumage, d'éclairage et de démarrage pour automobiles et autorails.			
412	1632B	Machines et appareils de tannerie.	436	1539M	Matériel d'injection pour automobiles et autorails.			
413	1626C	Aiguilles pour métiers de bonneterie.	437	Divers	Autres accessoires et pièces détachées d'automobiles et de motocyclettes (bougies, pompes de graissage, glace antigivre).			
414	1630A, 1631	Machines à coudre et à usage domestique et accessoires.	438	ex 1731B, ex 1808	Eclairages et parties de bicyclettes.			
415	1630A, 1631	Machines à coudre à usage industriel et accessoires.	439	1770C, 1772C	Locomotives.			
416	1631C	Aiguilles de machines à coudre.	439 bis		Cont. ant. 1950/51.			
417	1641 à 1643, 1645	Machines-outils.	439 ter		Cont. ant. 1951/52.			
417 bis		Cont. ant. 1950/51.	440	1770 à 1777	Matériel roulant de chemins de fer à crémaillère.			
418	1649 à 1656	Outils de machines-outils.	441	1798B	Tracteurs agricoles, remorques spéciales et matériel de débardage.			
419	1662	Machines à écrire dont au maximum 5 % pour pièces détachées.						
420	1663, 1663B	Machines à calculer, règles à calcul.						
421	ex 1672	Machines et appareils pour bobinages électriques.						
		b) Constructions électriques						
					c) Instruments et appareils de mesure, scientifiques et de précision			
422	1700 à 1705	Gros matériel électrique (générateurs, transformateurs, alternateurs, disjoncteurs, électrolyseurs, mutateurs, cyclo-trons).	442	1834, 1846	Compteurs électriques.	454	Divers	
422 bis		Cont. ant. 1950/51.	443	1835	Compteurs de gaz.	455		
422 ter		Cont. ant. 1951/52.	444	1838, 1845, 1846	Tachymètres et compteurs autres que d'électricité et de gaz.			
422 quat.		Cont. ant. 1952/53.	445	1843E, 1844C	Détendeurs automatiques, détendeurs thermostatiques, thermostats pour le froid.			
423	1700	Moteurs électriques.	446	1840 à 1843, 1846, 1847, 1856, 1857, 1860 à 1863, 1865 à 1869, 1871	Instruments scientifiques, instruments de mesure et de calibrage, appareils de précision, appareils d'optique autres que de géodésie et de topographie, y compris appareils à dessiner, boîtes de compas, microscopes, projecteurs de profils, boussoles.			
424	1709 à 1721, 1844	Autre appareillage électrique (appareils de régulation et de coupure de courant, relais, horloges électriques, interrupteurs, thermostats à chaud, lampes à lumière mixte, instruments de mesures autres que compteurs, et instruments scientifiques), matériel d'installations.	447	1854, 1868E	Instruments de mesure portatifs à lecture directe (micromètres, comparateurs, etc.).			
425	1719	Condensateurs.						

VII. — Horlogerie